



## **NON A LA CASSE DU CODE DU TRAVAIL ! RETRAIT DU PROJET DE LOI EL KHOMRI !**

Le projet de réforme du Code du Travail doit être retiré.  
Non pas amendé mais retiré !

Le projet El Khomri est une remise en cause sans précédent du Code du Travail depuis sa création.

Le ministère de Travail et son code du même nom sont nés pour être un point d'appui, une barricade juridique protégeant les salariés. Les lois du travail sont et doivent rester universelles car elles sont attachées aux droits humains, quelles que soient la taille de l'entreprise, sa spécificité, sa branche.

Aussi, elles doivent l'emporter sur les contrats d'entreprise particuliers, les accords d'entreprise particuliers, les dérogations.

Le droit du travail doit être un garde-fou par rapport au droit de la concurrence.

Le projet El Khomri favorise une dégradation substantielle des conditions d'existence des salariés. Les patrons décideront de la durée du travail, les salariés devront se plier à ces choix.

Au détriment des syndicats les plus représentatifs, les organisations minoritaires pourront en appeler à l'employeur pour qu'il monte un référendum à ses ordres. C'est le retour de l'employeur-maitre et un réel déni de démocratie sociale !

Comment imaginer dans un contexte de pression mondialisée sur les salariés, que de tels référendums puissent s'organiser dans un contexte sain, quand l'alternative au vote des salariés, c'est la menace de délocalisation !

Ce projet de réforme du Code du travail aura inévitablement un impact par effet miroir sur l'ensemble des salariés, y compris dans la fonction publique.

A la PJJ, la transposition de la Loi El-Khomri se concrétisera à travers une remise en cause

des règles actuellement garanties par l'accord ARTT de 2002 sur le temps de travail :

- Possible de travailler 12 heures par jour par « simple accord ».
- Augmentation possible de la durée hebdomadaire de travail
- Fractionnement possible des temps de repos quotidien minimum de 11 heures,
- Mise en place possible du forfait jours, c'est-à-dire abandon de la référence à un cadre horaire de travail au profit d'un nombre de jours !
- Assimilation des astreintes à des temps de repos
- Remise en cause des prérogatives de la médecine de prévention

Dans le privé, remise en cause

- de la médecine du travail,
- des prud'hommes,
- de l'indépendance de l'inspection du travail
- des majorations des heures supplémentaires
- Accroissement de la précarité
- Extension des critères justifiant les licenciements

Le projet El Khomri est une déclaration de guerre contre les salariés car il facilite encore plus les licenciements.

Il vient après les 41 milliards du CICE, donnés sans contreparties aux entreprises, qui n'ont eu à ce jour aucun effet au niveau de l'emploi et du chômage et n'ont servi pour le moment qu'à augmenter les marges des entreprises et les dividendes versés aux actionnaires.

Malgré quelques maigres aménagements apportés au texte, ces dispositions régressives restent inscrites.

Toutes ces mesures sont totalement inacceptables !!

**Au vu de ce projet de loi scélérat, les syndicats CGT-PJJ et SNPES du Grand-Est appellent l'ensemble des personnels de la région, titulaires ou contractuels à se mobiliser le 31 mars prochain.**

**TOUS ENSEMBLE PUBLIC-PRIVE,  
SALARIES, PRECAIRES, RETRAITES, JEUNES,  
DANS L'ACTION !  
TOUS DANS LA RUE, TOUS EN GREVE LE 31 MARS,  
POUR LE RETRAIT DU PROJET DE LOI EL KHOMRI !**